

Protocole de rentrée pour le covid 19

Nous avons mis en place un protocole sanitaire pour vous accueillir dans les meilleures conditions, il évoluera selon les directives de la FFTA

- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et les accompagnants
- Le port du masque est obligatoire pour les archers lorsqu'ils sont hors pratique sportive (lors du montage et démontage de leur matériel)
- Lors du tir : 2 archers par cible, 1 blason par personne (sauf les poussins car blason de 120). Le tir se fera en 2 vagues pour respecter la distanciation.
- Du gel hydroalcoolique et du savon seront à disposition
- Les archers débutants garderont les flèches, le carquois, la palette et le protège-bras prêtés par le club (caution de 20€)